



W83

LOCAL TEST SHOP

Règlement de l'appel à candidature 2023

A l'initiative du Bourgmestre, Christos Doulkeridis, d'Audrey Lhoest, Echevine du Commerce et Développement économique et des membres du Collège Communal d'Ixelles.



W83

LOCAL TEST SHOP

Venez tester
votre projet en
conditions
réelles

Sommaire

1. Introduction / P. 3
2. Objet / P. 3
3. Définitions / P. 4
4. Nature des activités commerciales/
projets éligibles / P. 5
5. Modalités de dépôt du dossier de
candidature / P. 5
6. Préparation du dossier de candidature / P. 5
7. Attribution / P. 6
8. Obligations/interdictions des lauréat-e-s / P. 8
9. Calendrier / P. 9
10. Comment participer ? / P. 9



1. Introduction

Le projet W83 · Local Test Shop est une initiative de la cellule Commerce & Développement économique de la commune d'Ixelles via son asbl Entreprendre XXL.

Le projet a pour vocation de promouvoir, soutenir et accompagner le développement économique à Ixelles, singulièrement les porteuses et porteurs de projet s'inscrivant dans une démarche de développement durable et d'économie circulaire.

Le Test Shop fonctionne comme un laboratoire et doit permettre aux entrepreneuses et entrepreneurs de tester leur produit/projet en vue de se lancer, à terme, dans le circuit économique ixellois/bruxellois.

2. Objet

L'objet du présent règlement est de définir les conditions de participation de l'appel à candidature, son déroulement et les projets qui seront soumis à l'appréciation du Jury. Cette procédure aboutira au choix d'un-e ou de plusieurs lauréat-e-s par le Jury mais ne sera pas suivie d'une procédure négociée avec ce-s dernier-e-s.



3. Définitions

Les termes suivants utilisés dans le présent règlement sont définis comme suit :

Organisatrice

L'asbl communale ixelloise Entreprendre XXL, dont le siège social est établi chaussée de Wavre 83 à 1050 Bruxelles.

Candidat-e ou équipe candidate

La personne physique ou morale ou le regroupement de celles-ci ayant valablement introduit une candidature considérée recevable et choisie par l'organisatrice dans le respect des conditions stipulées au règlement.

Communication

Toute action de diffusion d'une information relative au W83 · Local Test Shop. Les supports de cette communication sont notamment les suivants : flyers, affiches, e-mailing, courriers, supports rédactionnels, vidéos, photographies, réseaux sociaux,....

Jury

Le Jury est l'organe chargé de l'attribution du présent concours. Il est composé de personnes représentant différentes instances impliquées, mais aussi de différents experts pouvant évaluer un projet commercial.

Chacun de ces organismes ou service pourra décider de la personne les représentant.

Le nombre est déterminé par l'organisatrice. En fonction des dossiers, d'autres experts pourraient être invités pour avis consultatif lors de la délibération du jury.

Lauréat-e

Le-la candidat-e dont le projet aura été sélectionné par le jury et avec qui l'organisatrice aura signé une convention d'occupation modalisant la mise à disposition du W83 · Local Test Shop.

Projet

C'est la solution que chaque candidat-e soumettra à l'appréciation du Jury. Le projet (hors HoReCa) devra être abouti, tant du point de vue technique qu'au niveau de sa conformité avec la législation en vigueur. Aucune modification structurelle de l'espace ne sera acceptée.

Le projet consiste dans la vente au client final de produits de consommation. Il devra porter sur une offre de produits, légaux, durables, de qualité, dont le détail et la finition sont particulièrement soignés.

S'inscrivant dans une démarche durable, l'organisatrice entend respecter sur plusieurs composantes du Test Shop les principes du développement durable défini comme suit :

« le développement durable est l'idée que les sociétés humaines doivent vivre et répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ¹ ».

Les concepts ayant une vision durable, circulaire, locale et à taille humaine, seront donc privilégiés.

Le Jury n'examinera pas les documents en supplément à ceux qui ont été prévus dans le règlement.

L'examen des propositions doit, en effet, présenter une garantie d'uniformité dans l'évaluation sur la base d'éléments strictement comparables.

Le format du dossier de candidature doit être strictement respecté.

¹ Rapport Brundtland, 1987

https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf

4. Nature des activités commerciales/projets éligibles

Les activités commerciales/projets éligibles sont définis comme des activités artisanales, productives et créatives, le tout dans une démarche d'économie durable, circulaire et éthique.

Ces activités doivent pouvoir se tenir sur une surface totale exploitable d'environ 35 m² (hors espace de stockage et cour extérieure) située en milieu urbain dense, sans affecter la quiétude de l'environnement. Les activités ne doivent produire aucune émission susceptible de détériorer l'environnement.

5. Modalités de dépôt du dossier de candidature

Après réception et analyse du dossier de candidature, l'organisatrice informe de la (non) recevabilité du projet. Si le dossier de candidature est jugé recevable, celui-ci sera transmis au Jury qui l'examinera.

Si le dossier de candidature est jugé irrecevable, le-la candidat-e est invité-e à retravailler le dossier et le représenter lors du prochain appel à candidatures.

Le Jury contactera ensuite les candidat-e-s dont le projet a été retenu.

Pour être sélectionnable, les projets doivent s'ancrer dans l'économie durable/circulaire/locale et avoir un caractère original/innovant.

Le projet sera alors défendu devant le Jury (durée maximale de 10 min – 5 min de présentation + 5 min de questions-réponses). Le-la candidat-e répondra aux questions et recommandations éventuelles dans les 10 jours calendrier de la remise du projet.

Dans l'éventualité où l'organisatrice reçoit plus de 5 dossiers recevables, une étape de pré-sélection aura lieu avant le Jury.

Elle se fera sur base des dossiers rendus, selon les critères de sélection décrits ci-dessous. Les 5 candidat-e-s qui répondront le mieux à ces critères seront invité-e-s devant le Jury.

En cas de désistement ou d'abandon du projet par un ou plusieurs candidat-e-s, l'organisatrice se réserve le droit de contacter le-s candidat-e-s suivant-e-s sur la liste.

6. Préparation du dossier de candidature

6.1. Description et visite des lieux

Des visites du W83 · Local Test Shop sont prévues. L'organisatrice y présentera les lieux et répondra aux questions des candidat-e-s. Les candidat-e-s sont vivement invités à s'inscrire à l'une de ces visites en amont de la remise du dossier de candidature. L'[inscription](#) se fait en ligne via ce [lien](#).

7. Attribution

7.1. Critères d'évaluation

Le Jury examinera les dossiers selon les critères d'évaluation et la pondération suivants :

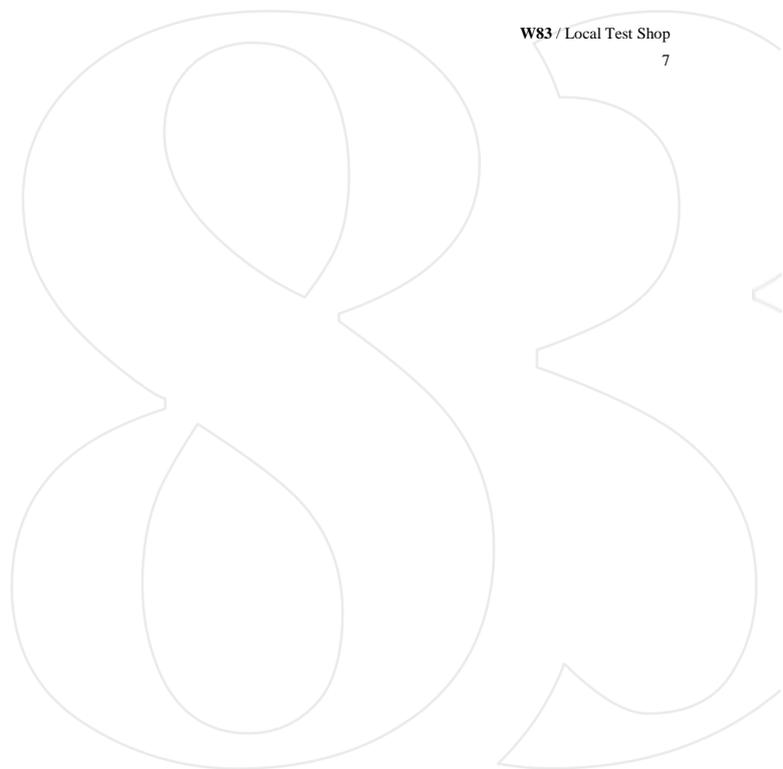
Catégorie	Critère d'évaluation	Pondération
Adéquation à la philosophie du projet	Projet ayant une vision d'économie durable, circulaire, locale	4
	Politique de prix juste	2
	Produit ou concept ayant un caractère original et/ou innovant, cohérent avec le quartier*	3
L'équipe / l'humain	Adéquation entre l'équipe et le projet	2
	Compétences déjà acquises et potentiel d'évolution	2
Le projet	Viabilité économique du projet/ Business modèle	3
	Capacité du-de la candidat-e à assurer des heures d'ouverture en phase avec les besoins du lieu et du quartier (planning et flexibilité : horaires larges en dehors des heures de bureau, périodes souhaitées, durée d'occupation)	3
	Pérennisation (projection à 2 ans, potentiel de développement à Ixelles...)	2
	Commerce de qualité à potentiel de destination**	2
	Pertinence de l'aménagement et identité visuelle envisagés	2
	Activité diversifiant l'offre présente dans le quartier, tout en restant cohérente avec celui-ci***	2
	Structure de l'information et communication sur le projet	1

* Un commerce sera original et/ou innovant soit par le choix des produits proposés, soit par la manière de présenter ou de vendre ses produits, soit par sa décoration, par l'intégration du design, par l'aménagement du magasin, par l'intégration de la notion de durabilité, de circuits courts ou d'économie circulaire, ...

** La qualité s'entend comme l'aptitude à satisfaire les attentes du consommateur et les exigences du secteur, entendues comme les exigences légales et réglementaires promulguées par les autorités publiques et relatives à l'activité envisagée ou promulguées par le secteur.

La qualité du commerce peut être jugée à travers les éléments suivants : concept commercial, produits proposés, aménagement extérieur et intérieur, compétences de l'entrepreneur.

*** Un projet est considéré comme cohérent par rapport au quartier s'il répond aux besoins du quartier ou s'il apporte une plus-value à l'offre commerciale existante.



7.2. Désignation des lauréat-e-s

L'organisatrice soumet un programme d'occupation du Test Shop, dans l'ordre de préférence du Jury, selon les critères d'évaluation, et selon les disponibilités des candidat-e-s.

En cas d'empêchement des lauréat-e-s à la date proposée par l'organisatrice ou si une période reste inoccupée, l'organisatrice se réserve le droit de faire appel aux lauréat-e-s suivant-e-s selon l'ordre établi par le Jury.

Aucune prime n'est octroyée par l'organisatrice.

7.3. Candidat-e-s non sélectionné-e-s

Aucune indemnité n'est prévue pour les candidat- e-s non sélectionné-e-s.

Ces dernier-e-s sont les bienvenu-e-s pour tenter leur chance au prochain appel à candidature, sur base du feedback donné par le Jury.



8. Obligations/interdictions des lauréat-e-s

Au cours de la phase d'exécution, les lauréat-e-s ne pourront en aucun cas s'écarter du projet ayant fait l'objet de la décision du Jury, sauf dérogation expresse et écrite accordée par l'organisatrice.

Les lauréat-e-s s'engagent à signer et à respecter la convention d'occupation. Cette convention détermine les droits et devoirs des lauréat-e-s et de l'organisatrice dans le cadre de l'occupation du W83 · Local Test Shop. Le présent règlement ainsi que le projet tel que présenté et accepté par l'organisatrice font partie intégrante de la convention d'occupation, de telle sorte que le non-respect de l'un ou l'autre document entraîne de plein droit une violation de ladite convention.

Les lauréat-e-s veilleront, «en bon-ne père-mère de famille», à l'entretien des locaux et du matériel mis à leur disposition dans le cadre du projet.

Les lauréat-e-s veilleront à titre d'exemple et de manière non exhaustive à :

- Éteindre l'ensemble des lumières avant de quitter le W83 · Local Test Shop ;
- Fermer les robinets ;
- Fermer les portes ;
- Ne pas importuner le voisinage (pas de fête, de repas entre ami-e-s dans la cour...) le Test Shop est un lieu de travail !
- Trier les déchets ;
- Veiller à l'entretien des plantes (cour intérieure et façade) ;
- Veiller à l'entretien du mobilier ;
- Veiller à la propreté de l'ensemble des espaces mis à disposition ;
- ...

Un état des lieux d'entrée et de sortie sera réalisé entre chaque lauréat-e.

Les frais d'occupation du W83 · Local Test Shop s'élèvent à 250 €/mois. Ce montant prend en compte : le loyer, l'eau, l'électricité, l'internet, l'assurance du bâtiment, la mise à disposition du mobilier et du matériel, la collecte des déchets liés à l'activité commerciale, l'accompagnement, les coachings...

Une caution de 5000€ doit également être versée sur le compte de l'asbl Entreprendre XXL avant l'installation au sein du W83 · Local Test Shop. Cette caution servira notamment à couvrir les éventuels dégâts causés par les occupant-e-s.

Les lauréat-e-s sont seul-e-s responsables de leur matériel et/ou produits, et prendront donc soin de les assurer.

L'organisatrice ne peut être tenue pour responsable en cas de vol ou dégradation du matériel et/ou produits des candidat-e-s installé-e-s dans le W83 · Local Test Shop.

Le W83 · Local Test Shop devra être accessible tous les jours, selon des horaires habituels, à l'exception du ou des jours de repos hebdomadaires. Il devra être ouvert au minimum 4 jours/semaine, 8h/jour, notamment en dehors des heures de bureau.

Le-la candidat-e commerçant-e doit être en règle avec les dispositions légales qui régissent l'exercice de son activité ainsi que vis-à-vis des législations et réglementations fiscales, sociales et environnementales.

Les candidat-e-s commerçant-e-s doivent être/avoir été accompagné-e-s (ou être prêt-e-s à s'inscrire dans une démarche d'accompagnement s'ils-elles sont sélectionné-e-s) par un organisme professionnel d'aide à la création d'entreprise (structure d'accompagnement à l'autocréation).

9. Calendrier

Les dossiers de candidature envoyés jusqu'au 20 novembre 2022 à minuit seront présentés au jury de sélection.

Un dossier envoyé après la date limite de l'appel à candidature ne sera pas recevable.

La date du jury est le 1^{er} décembre.

Afin d'obtenir toute autre information, les candidat-e-s sont invité-e-s à contacter la coordinatrice du projet, Marie Mulligan, au 0490 52 24 17 ou par mail à marie.mulligan@ixelles.brussels, ou consulter la page : <http://w83.be/candidature/>.

Comment participer ?

Pour participer à l'appel à candidature, les candidat-e-s commerçant-e-s doivent compléter et signer le dossier de candidature en y joignant les documents requis, ainsi que le présent règlement daté et signé.

Tout dossier de candidature doit être envoyé avec la mention obligatoire : « **Dossier de candidature – W83 • Local Test Shop – [Nom de votre projet]** »

par email aux adresses suivantes :

xxl.entreprendre@ixelles.brussels et
marie.mulligan@ixelles.brussels

Idéalement tout votre dossier en une seule pièce jointe sous format pdf !

Coordinatrice du projet :

Marie Mulligan
0490 52 24 17

J'accepte le présent règlement

Date

Signature

W83

W83
LOCAL TEST SHOP



Entreprendre XXL asbl
xxl.entreprendre@ixelles.brussels
0490 52 24 17
www.entreprendrexxl.be